

**Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville**

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

**REF : CDV2009002**

**Signataire :**

**OBJET : Attribution d'une subvention de 2000 € à l'association Parenthèque pour l'année 2008**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 23/09/2004 par laquelle la ville s'engageait pour les années 2004 à 2008 à soutenir le projet par l'association « Parenthèque » dans la limite de la somme de 20 000 €, ce montant incluant les sommes que la ville sera amenée à engager au titre des charges locatives du local mis à disposition de l'association.

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**Article unique :** Approuve le dernier versement d'une subvention de 2000 € à l'association « Parenthèque » pour l'année 2008.

La dépense sera imputée au compte : 304/025/6574

Le Maire,

Jacques SALVATOR.